

---

## CHRONIQUE POLITIQUE 2001

*Chérif Bennadji\**

L'année 2001 aura été, à l'initiative du président iranien Mohamed Khatami, proclamée par l'Organisation des Nations Unies, « année internationale du dialogue entre les civilisations ». Dans ce cadre et au titre de la contribution de l'Algérie, fut organisé du 1<sup>er</sup> au 7 avril, un « colloque international sur le philosophe algérien Augustin : Africanité et universalité ». Selon les spécialistes, ce fut la plus importante rencontre scientifique sur Saint-Augustin depuis le Colloque de Paris de 1954. L'idée d'une telle manifestation revient au président Bouteflika en personne dont on se souvient qu'il avait, le 23 août 1999, lors d'un meeting à Rimini (Italie) évoqué « l'Algérien Saint-Augustin ». Cette idée fut concrétisée par le Haut conseil islamique en collaboration avec l'université suisse de Fribourg et l'Institut des études augustiniennes de Rome. Les travaux furent naturellement ouverts par une allocution du président algérien qui exprime sa foi en la possibilité d'un vrai dialogue entre les cultures et les civilisations. Et « pour commencer ce dialogue... ici, en Algérie, quelle meilleure porte et quel meilleur initiateur qu'Augustin » ? Outre que « sa personne... renvoie au formidable brassage culturel et ethnique des temps anciens et... rappelle la profonde unité du monde méditerranéen qui a enfanté nos civilisations respectives », le choix de ce penseur s'expliquerait selon M. Bouteflika « d'un point de vue plus égoïste » par « son appartenance à la généalogie des Algériens d'aujourd'hui ». Le rappel de cette appartenance « occultée trop souvent par la dimension d'universalité de son œuvre, permet de souligner et de mesurer l'apport de nos ancêtres, avant même leur participation à la civilisation islamique, au progrès universel et plus précisément dans la formation de la pensée occidentale ». Pour le président algérien, « le dialogue entre les civilisations, si nécessaire, doit être pour nous musulmans, inséparable d'un dialogue avec nous-mêmes, à l'intérieur de nos sociétés ».

Même si M. Bouteflika n'a pas évoqué la situation intérieure de l'Algérie il a néanmoins, s'agissant de l'objet même du colloque, tenu à souligner « sa portée et sa résonance en Algérie ». L'articulation avec la situation intérieure

---

\* Professeur à l'Université d'Alger.

a été opérée subtilement au moyen de l'affiche officielle du colloque représentant une mosaïque (dont l'original fut exposé lors de la rencontre) comportant l'inscription en latin de : « que la paix et la Concorde soient parmi nous ». La politique dite de rétablissement de la Concorde civile qui constitue le premier axe du programme du président Bouteflika était ainsi présente dans un acropage de cette qualité. Mieux encore, elle recevait l'onction du génie qui planait sur ces travaux et la légitimation des représentants de la communauté internationale conviés pour cette occasion, à Alger. C'est sans doute pourquoi, sur le ton de la dérision, le quotidien *Liberté* en date du 2 avril faisait observer : « Décidément, le président de la République ne rate aucune occasion pour promouvoir sa Concorde civile. Ainsi, d'aucuns auront remarqué que l'affiche officielle... appelle à la paix et à la Concorde ». Et de conclure que « les mauvaises langues soutiennent que Bouteflika a sciemment choisi cette mosaïque pour la cadrer avec sa politique »<sup>1</sup>.

En vérité le choix de cette œuvre d'art est le fait de M. Otto Werleminger, professeur à l'université de Fribourg et spécialiste des études augustiniennes qui était chargé, du côté suisse, de préparer et d'organiser le colloque. Dans l'entretien qu'il a accordé au quotidien *Le Matin* du 30 avril 2001 (p. 7), l'universitaire suisse affirma : « Quand j'ai découvert cette pièce, j'ai tout de suite pensé qu'elle devait servir d'arrière fond à ce colloque parce qu'elle comporte les mots paix et concorde... ». Mais au-delà de l'anecdote, il est indéniable que ce colloque fut organisé à un moment où le président Bouteflika avait d'énormes difficultés à faire accepter sa politique dite de rétablissement de la Concorde civile dans toutes ses dimensions. L'on se souvient que, suite à sa décision portant grâce amnistiante en date du 10 janvier 2000, un vaste mouvement de contestation s'était exprimé dans le pays mais également à l'étranger de la part de certaines ONG assez actives. Dans ce contexte, le Président algérien qui avait fait avaliser son projet de Concorde par voie référendaire en septembre 1999, ne semblait plus pouvoir, en quelque sorte, transformer son essai. M. Bouteflika, de manière extrêmement prudente, suggérait en effet de passer de la Concorde civile à la Concorde nationale<sup>2</sup>. Ses adversaires<sup>3</sup> virent dans ce glissement sémantique le projet d'une amnistie générale pour l'ensemble des combattants islamistes et donc y compris ceux des mouvements encore actifs dans les maquis qui avaient rejeté la Concorde dite civile ainsi que « la grâce amnistiante ». Après quelques hésitations, comme s'il voulait d'abord préparer l'opinion publique algérienne et jauger la réaction de ses adversaires politiques, M. Bouteflika saisira l'occasion du deuxième anniversaire de son élection pour exposer, dans un

---

1. L'affiche du colloque reproduisait une mosaïque romaine faisant référence en latin à la paix et la Concorde.

2. Le concept de Concorde nationale a été utilisé pour la première fois par M. Bouteflika lors d'une visite à Batna dans l'est de l'Algérie en janvier 2001. Lorsque l'on sait que c'est dans cette ville que s'est tenu le dernier grand et significatif rassemblement des cadres de la mouvance islamiste, l'on serait tenté de croire qu'un tel choix de la part du chef de l'État est loin d'être fortuit.

3. Mais également ses alliés. À titre d'exemple, le parti du RND dirigé par M. Ahmed Ouyahia, tout en rappelant son soutien à « la Concorde civile approuvée par le peuple » exprima son rejet du « discours qui loue la Concorde nationale [car] il s'avère dangereux par son opacité et ne vaut rien de par ses arguments ». Extraits d'une instruction interne au RND rendue publique par le quotidien *Le Matin* des 2 et 3 février 2001, p. 2.

important discours prononcé le 26 avril 2001 devant les cadres de la Nation, le contenu qu'il entendait donner au concept de Concorde nationale. Dans son esprit « la réconciliation nationale n'a jamais visé, ainsi que l'a prétendu une vision réductrice, celle des assassins, avec leurs victimes. Elle revêtait une portée multidimensionnelle plus large et plus profonde. Son but était de reconstituer les liens rompus entre les membres d'une même communauté déchirée non seulement par les actes de violence, mais aussi et surtout par des idéologies souvent erronées. Elle ne pouvait consister à mes yeux en une simple cessation des actes de violence suivie d'une amnistie générale. Elle signifiait dans ses modalités, la réconciliation spirituelle et politique des algériens, et la mobilisation de tous autour d'une œuvre de rénovation nationale qui, à travers la refonte de l'État, la réorganisation du champ politique et les réformes structurelles, serait de nature à éliminer les causes qui avaient engendré la crise et à créer de nouvelles relations sociales ». Un peu plus loin, le chef de l'État algérien ajouta : « la réconciliation nationale, pour réussir effectivement, doit être multidimensionnelle et, là encore, je dois préciser ma pensée. J'entends par là qu'elle doit être à la fois de nature morale, sociale, politique, économique et civilisationnelle ». Après avoir exposé le contenu qu'il donnait à chacun des cinq aspects de la réconciliation nationale, M. Bouteflika affirma clairement que « la Concorde civile que j'ai soumise à référendum populaire le 16 septembre 1999 n'était qu'un jalon sur la voie de cette politique ». La Concorde nationale au sens de réconciliation nationale était ainsi présentée comme le prolongement naturel de la Concorde civile. Alors que celle-ci avait un contenu et une portée restrictifs en ce qu'elle ne concernait que la mouvance islamiste ayant versé dans la violence, la Concorde nationale dans ses cinq dimensions constituait un idéal et un projet de paix sociale et donc globale. Sauf à préciser que le discours étant prononcé en langue arabe, le président retenant la notion de réconciliation nationale (*moussalaba watania*) pour parler de Concorde nationale (*wiam watani*), n'a pu emporter l'adhésion de pans importants de la société meurtrie par une décennie de violences islamistes. Les adversaires politiques de M. Bouteflika n'hésiteront pas à dire de lui, à cette occasion notamment, même si la formule est quelque peu triviale, qu'il tentait là de réaliser une « vente concomitante ».

Quoiqu'il en soit, au moment où est exposé pour la première fois le contenu de la notion de Concorde nationale, une importante région d'Algérie, la Kabylie est en situation insurrectionnelle depuis une semaine. Mais le Président n'y fera même pas allusion dans cet important discours prononcé le 26 avril. Cette attitude lui sera reprochée ; d'autant que le soir même du 26 avril, sitôt la cérémonie achevée, le chef de l'État (soit qu'il fut mal informé, soit qu'il minimisa l'importance des faits) se rendit à l'étranger pour prendre part à une rencontre internationale sur la pandémie du SIDA.

À l'origine des émeutes, une bavure commise dans l'enceinte d'une brigade de gendarmerie sise à Beni Douala, localité distante d'une dizaine de kilomètres de la ville de Tizi Ouzou, chef lieu de la Grande Kabylie. C'est le 18 avril, soit deux jours avant la commémoration du « printemps berbère » en hommage aux événements d'avril 1980, qu'un jeune lycéen fut grièvement blessé par balles alors qu'il était interrogé par des gendarmes. Il décéda deux jours après soit le 20 avril à l'hôpital d'Alger où il avait été évacué. Il sera enterré le 23 avril en présence d'une foule estimée à 4000 personnes. Malgré l'appel au calme lancé par le père de la victime, des incidents éclateront. En

vérité il s'agit d'une reprise des attroupements et manifestations violentes qui avaient débuté dès le 21 avril devant le siège de la brigade de gendarmerie de Beni Douala.

Le drame, c'est qu'à l'autre bout de la Kabylie, dans la localité de Oued Amizour dépendant de la wilaya de Béjaïa, chef lieu de la Petite Kabylie, des gendarmes furent à l'origine d'un autre incident survenu le 22 avril. Ayant interpellé et molesté trois collégiens alors qu'ils étaient sous la garde de leur professeur de sport qui accompagnait toute une classe, des gendarmes provoquèrent des émeutes qui s'étendirent assez rapidement à 16 localités. Toute la Kabylie soit quatre départements (Tizi Ouzou, Béjaïa, Boumerdes et Bouira), s'installa durablement dans l'émeute. La situation ainsi créée fut qualifiée d'insurrectionnelle. On évoqua même la notion de dissidence pour désigner cet état de fait. Les émeutiers avaient essentiellement pour cible les brigades de gendarmerie qui étaient assiégées quotidiennement ; les gendarmes, dont bon nombre habitaient là avec leur famille, menacés, et selon une coutume ancestrale, « mis en quarantaine » par la population. La réaction des gendarmes fut des plus terribles et extrêmement sanglante : le bilan global, serait de près de 100 morts et plus de 5 000 blessés dont 200 handicapés à vie.

Le chef de l'État ne sortit de son mutisme que le 1<sup>er</sup> mai à la faveur d'un discours à la Nation. L'extrême gravité de la situation le poussa à annoncer la création d'une commission nationale d'enquête. Composée des représentants de la société civile elle « aura pour mission de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé et de le faire en toute liberté et en toute transparence ». Pourtant et avant d'annoncer la création de cette commission, M. Bouteflika avait affirmé : « Ces événements et les violences qui les ont accompagnés, ne sont pas fortuits. Des voix encouragent ces débordements, attisant les haines et semant la subversion et la division. Qu'elles soient intérieures ou extérieures, nous les connaissons et l'avenir les dénoncera clairement auprès de l'opinion ».

La seconde mesure annoncée dans ce discours a trait à la constitutionnalisation de la langue et de l'identité amazigh. Mais aucune échéance n'est fixée de manière précise. Le Président se contente de déclarer : « la revendication identitaire a aussi une dimension constitutionnelle qui ne peut être prise en charge que dans le cadre d'une révision constitutionnelle, dont j'ai examinée, l'éventualité dans mon discours du 26 avril aux cadres de la Nation ». Le message à la Nation se termina par la lecture de versets coraniques et l'invocation d'Allah pour « guider les enfants de notre peuple » : des propos qui trahissaient une lassitude voire même un hébètement. Prononcé dans un arabe châtié ce discours fut, à proprement parler, incompréhensible pour la majorité des Algériens. Les médias dits lourds qui l'avaient diffusé à une heure de grande écoute, s'empressèrent de le traduire en langue tamazight et en français et le diffusèrent pratiquement en boucle avec un réel effort d'explication et de vulgarisation. C'est que le chef de l'État venait tout simplement de rater son effet alors qu'il est unanimement reconnu comme étant un remarquable communicateur. Autant dire que, loin d'apaiser les esprits, ce discours fut perçu comme l'expression d'un mépris supplémentaire à l'adresse de la population de Kabylie. Il faut sans doute rappeler qu'« entre le président Bouteflika et la Kabylie, l'histoire a mal commencé un jour de campagne électorale. Bouteflika a dû se surpasser, maniant la fibre berbère, déclinant son

identité amazighe, pour apprivoiser une population méfiante. C'est à grands renforts de CRS que le candidat Bouteflika est arrivé à tenir ses meetings à Béjaïa et Tizi Ouzou. Jets de pierres dans la première ville, chahut dans la seconde, la Kabylie a grogné contre un candidat peu proluxe sur la cause amazighe » (ces phrases sont extraites d'un article du quotidien *Le Matin* du 20 avril 2000, p. 6 et intitulé « Bouteflika et la Kabylie »).

Élu président de la République, M. Bouteflika se rendra encore plus célèbre par les propos qu'il tiendra lors d'un meeting organisé le 2 septembre 1999, dans le cadre de la campagne officielle en faveur de la loi sur le rétablissement de la Concorde civile soumise à référendum le 16 septembre. Fort de sa réputation de « casseur de tabous » le président algérien fut amené à dire : « je suis venu crever le ballon de baudruche... Tamazight ne sera jamais une langue officielle. Si elle devait devenir langue nationale, elle le serait par voie référendaire » (*Le Matin* des 3 et 4 septembre 1999, p. 2) ; *El Watan* mêmes dates, p. 3). Bien que triés sur le volet, les citoyens présents dans la salle furent saisis de stupeur et, pour bon nombre d'entre eux, de consternation. Mais à l'issue du référendum organisé le 16 septembre, les wilayas de Tizi Ouzou et de Béjaïa se distinguèrent par les taux de participations les plus faibles (voir *Journal Officiel* n° 66 du 21 septembre 1999, notamment p. 5). Les populations de Kabylie n'auront retenu des propos du Président que l'adverbe « jamais ! ». Il sera définitivement imprimé dans la conscience collective des algériens « amazighophones » malgré tous les efforts et le talent oratoire de M. Saïd Saadi, alors allié politique de M. Bouteflika, qui invitait à faire une lecture plus positive de la posture adoptée par le chef de l'État. C'est ainsi que le premier responsable du parti du RCD fut amené à déclarer : « c'est le premier chef d'État depuis l'indépendance... qui n'exclut pas de donner un statut de langue nationale au Tamazight » (*Le Matin* des 3 et 4 septembre, p. 3). Sauf qu'à un autre moment le même leader politique sera contraint d'affirmer : « la question est dangereusement abordée et l'on constate une absence totale de maîtrise de ce dossier ».

Analysant les nombreuses réactions suscitées par les propos tenus par le président Bouteflika le 2 septembre 1999 à Tizi Ouzou même, un journaliste, Saïd Chekri, devait conclure avec beaucoup de perspicacité : « C'est dire que Bouteflika aura à faire face à une grogne qui promet de gagner en ampleur, y compris après le référendum. Surtout après le référendum. Dossier brûlant en perspective, parmi tant d'autres » (article intitulé : Bouteflika face à la revendication amazighe. Un dossier brûlant in *Le Matin* du 15 septembre 1999, p. 2-3). Il reste qu'il ne faudrait pas se méprendre. Bon nombre d'observateurs s'accordent à dire que la question identitaire, l'amazighité, n'est pas la cause de ces « événements »<sup>4</sup>. Cette question aura en quelque sorte « surdéterminé »

---

4. Pour un point de vue contraire voir « Kabylie, Printemps noir. De la revendication identitaire au projet de société ». Éditions SAEC-LIBERTE, avril 2002, notamment p. 28 et 29 : « précision de taille : la question identitaire est au cœur même des revendications clamées par les jeunes manifestants kabyles. C'est même la toile de fond du malaise sur laquelle, il est vrai, sont venus se joindre des griefs sociaux... Mais que l'on ne se méprenne pas sur les raisons profondes de la colère : la revendication identitaire qui resurgit avec force... c'est la troisième fois, en trois générations successives, que cette revendication fait irruption de façon aussi violente sur la scène politique ».

le cours de l'histoire dans cette région d'Algérie. L'on touche là à l'étude des causes de ce que certains ont appelé « le printemps noir » et qu'un avocat, défenseur de bon nombre d'émeutiers, Maître Salah Hannoun a proposé de qualifier de « Révolution des genêts »<sup>5</sup> « à l'image de la Révolution des œillets qui a emporté dans ses flots un triste Salazar et remis le Portugal sur les rails des choix populaires souverains » (Kabylie, la Révolution des genêts in *Le Matin* du 2 mai 2001, p. 24). L'étude des causes ne ressortit pas à la chronique. Elle relève de la science historique. Aussi, l'on se contentera de faire en quelque sorte la recension des thèses ou des pistes qui furent avancées, dans le champ politique, pour « éclairer » ce « printemps noir ». La première thèse est celle émise par le président Bouteflika lui-même. L'on se souvient que dans son discours précité à la Nation, le 1<sup>er</sup> mai 2001, relatif aux « événements et violences non fortuits » il déclarait connaître les voix, qu'elles soient intérieures ou extérieures qui encouragent ces débordements. Ces propos quelque peu sibyllins seront vite dépassés et remplacés par une affirmation péremptoire : « c'est un complot de l'étranger visant à déstabiliser le pays ». Cette thèse sera développée notamment lors de la tournée qui conduira M. Bouteflika dans plusieurs localités du sud de l'Algérie. Au moment où les émeutes atteignent leur paroxysme en Kabylie, l'entourage du chef de l'État lui avait littéralement organisé une mise en scène dans une région d'Algérie acquise traditionnellement au FLN. Les bains de foule y furent nombreux et chaleureux. Sa popularité étant une nouvelle fois attestée, M. Bouteflika répondra solennellement à ses adversaires politiques : il ne démissionnera pas car il se définira comme « un Commandant qui ne laisse pas son navire couler ». La thèse du complot de l'étranger sera même énoncée de manière plus précise par des personnalités et des partis de la coalition gouvernementale. Faisant une lecture des propos de M. Bouteflika ces derniers désignent sinon la France, du moins des « parties françaises »<sup>6</sup>. M. Hubert Vedrine, le ministre français des Affaires étrangères dans une interview au quotidien *Le Monde* du 11 juillet répondra que « la campagne anti-française est un dérivatif qui traduit un désarroi face à une situation insaisissable ». En visite officielle aux États-Unis d'Amérique, le président Bouteflika rectifiera la portée de ses propos initiaux : il affirme n'avoir « visé ni le gouvernement, ni le peuple français » mais « des milieux mafieux de la

---

5. Le quotidien *Le Matin* dont la ligne éditoriale est extrêmement critique à l'égard du président Bouteflika prit soin de publier la réflexion de Maître Salah Hannoun avec la mention « Opinion » pour bien se démarquer des propos virulents et des graves accusations que véhiculait cet article. Par ailleurs nous avons eu à constater que la dénomination proposée, Révolution des genêts, clin d'œil à la ville de Tizi Ouzou (où exerce Maître Hannoun) qui signifie littéralement en tamazight « le col des genêts », n'a pas été appréciée par l'intelligentsia de la Petite Kabylie. Celle-ci craignait que cette dénomination n'implique une minoration du rôle des populations de la vallée de la Soummam dans ce mouvement révolutionnaire. Cette réaction n'a rien de surprenant. Elle exprime la sourde et ancienne compétition entre les deux pôles de la région kabyle.

6. Près de quatre mois après le déclenchement des émeutes, un ministre en exercice, M. Bouabdallah Ghoulallah, en charge des affaires religieuses, accusera « ceux qui ont opté pour la nationalité française et qui veulent déterminer le sort des Algériens. Si l'on s'amuse à citer les noms des personnes qui sont derrière ces événements, vous allez vous apercevoir qu'ils font partie de la catégorie qui a opté pour la nationalité française », interview au quotidien *Le Jeune indépendant* du 13 août 2001, p. 5.

criminalité transnationale qui a tissé des réseaux avec les mafias locales »<sup>7</sup> (voir *Le Monde Aujourd'hui* du 15 juillet 2001, p. 3). Relayant en quelque sorte ces propos, le quotidien *L'expression* dont on dit qu'il serait très proche de la famille du Président, lancera la formule de « la mafia bleue » allant même jusqu'à accuser nommément M. Yves Bonnet, ex-patron de la DST, reconverti dans les affaires d'être derrière cette organisation occulte (voir article de Mourad Sid-Ali. « Ex-patron de la DST, Yves Bonnet derrière la « mafia Bleue » in *L'expression*, 14 août 2001, p. 3).

Cette thèse sera purement et simplement écartée par le professeur Issad qui avait été désigné par le chef de l'État pour présider la Commission nationale d'enquête annoncée dans son discours à la Nation du 1<sup>er</sup> mai 2001. Nommé le 2 mai, l'éminent juriste, qui avait déjà présidé, la Commission nationale de réforme de la justice, rendra ses premières conclusions sous forme d'un rapport dit préliminaire qui sera rendu public intégralement par la présidence de la République (voir notamment *El Moudjabid* du 29 juillet 2001, p. I à VIII). La publication de ce rapport a constitué un fait politique majeur puisque c'est la première fois dans l'histoire de l'Algérie indépendante que les conclusions d'une commission d'enquête sont révélées au public. Le mérite (salué surtout par la communauté internationale) du Président algérien était d'autant plus grand que les conclusions du professeur Issad étaient loin de corroborer sa thèse. Au plan interne les Algériens surpris par tant d'audace puisque la gendarmerie nationale était expressément incriminée et sa responsabilité retenue, furent déçus de ne pas voir exposés à la vindicte les noms des commanditaires. Le professeur Issad qui travailla dans des conditions extrêmement difficiles recevra le plus bel hommage de la part de M. Khaled Guermah, père de Massinissa, le lycéen décédé des suites de ses blessures par balles dans l'enceinte de la brigade de gendarmerie de Beni Douala. Alors que ce père éploré avait rejeté le principe même de la commission d'enquête au moment de sa création, quelques mois après (*Le Matin* du 14 février 2002, p. 9) il déclara : « Je salue le courage d'Issad et des membres de la commission, parce que c'est la première fois dans l'histoire de l'Algérie indépendante qu'une commission d'enquête révèle et rapporte toute la vérité au risque de déplaire et ce n'est pas pour rien qu'on lui a opposé une commission parlementaire ». Le père de la première victime du « printemps noir » faisait allusion à la seconde commission d'enquête qui a été instituée à cette occasion. Il s'agit de la commission créée par l'Assemblée nationale. La création de cette seconde commission fut considérée par la majorité des Algériens comme une supercherie car elle émanait d'une assemblée totalement discréditée puisque issue d'une fraude massive (celle de 1997) d'autant que le parlement n'a jamais

---

7. Seraient visées notamment la mafia dite du *sable* qui exploite de manière scandaleuse, pour les besoins des chantiers du BTP, le sable de la Kabyle maritime ; d'autre part, la mafia des *importateurs* dont certains exerceraient de véritables monopoles de fait. Ces deux types de mafia qui agissaient en toute liberté tant que les services de sécurité étaient englués dans la lutte anti-terroriste ont vu leurs activités sérieusement entravés du fait du redéploiement des activités de la gendarmerie nationale. Celle-ci amorçait un retour vers ses missions traditionnelles dans le cadre d'un plan de travail qu'elle avait mis en œuvre à Béjaïa au début du mois d'avril. Dès lors la neutralisation de la gendarmerie nationale serait une exigence vitale pour ces mafias. Pour ce faire, il fallait discréditer cette arme et la bouter hors du champ des activités économiques. Telle est grosso modo exposée la lecture faite par le Commandement de la gendarmerie nationale.

daigné rendre publiques les conclusions de ses précédentes commissions d'enquête (enquêtes sur l'affaire dite des 26 milliards de dollars<sup>8</sup> ou l'enquête sur la fraude électorale de 1997). C'est pourquoi M. Guermah, exprimant une appréhension largement partagée au sein de la population algérienne, soutint que la commission parlementaire avait pour raison d'être de contredire la « Commission Issad ». La Commission parlementaire semble (le rapport n'ayant pas été publié) avoir retenu la responsabilité individuelle de certains gendarmes. Alors que le professeur Issad n'a pas hésité à conclure que les ordres du commandement de la gendarmerie de ne pas utiliser les armes de guerre n'ont pas été exécutés, « ce qui donne à penser :

- ou que le commandement de la gendarmerie a perdu le contrôle de ses troupes ;

- ou que la gendarmerie a été parasitée par des forces externes à son propre corps, avec forcément des complicités internes, qui donnent des ordres contraires, et assez puissantes pour mettre en mouvement la gendarmerie avec une telle rudesse pendant plus de deux mois et sur une étendue aussi vaste »

*El-Moudjabid*, 29 juillet 2001, p. VIII

Le rapport dit préliminaire sera complété par un document final qui n'a jamais été publié officiellement. Cette publication sera l'œuvre du quotidien *Le Jeune indépendant* en date du 30 décembre 2001, p. 1 à 3. Tout en confirmant les éléments d'analyse du premier rapport, le document final tend à démontrer sur la base d'une subtile analyse des textes juridiques régissant les conditions de maintien et de rétablissement de l'ordre public, que le dysfonctionnement de la gendarmerie nationale en tant qu'arme spécifique s'expliquerait par les conditions concrètes de gestion de l'état d'urgence (instauré depuis 1992) et des particularités de la lutte anti-terroriste. Pour le professeur Issad, derrière le nominal « état d'urgence », fonctionne en réalité un véritable « état de siège » écartant du processus de décision les autorités civiles, le tout dans un climat de grande opacité pouvant favoriser le « parasitage » de la chaîne de commandement d'une arme telle que celle de la gendarmerie. L'hypothèse du parasitage de la gendarmerie dont certains éléments ont été qualifiés de véritables « snipers » a très vite été convertie en thèse : celle du complot interne formenté contre le président Bouteflika.

Dès le mois de février 2001, une rumeur persistante énonçait que le chef de l'État ne tiendrait pas au-delà du mois de juin. Certes dans un système politique encore largement opaque comme le système algérien, les rumeurs remplissent une redoutable fonction dans le cadre des luttes. Aussi sont-elles à la fois nombreuses et récurrentes. Mais celle « distillée » au mois de février 2001 (nous en témoignons) était particulièrement forte et avait l'allure d'une certitude. Dans un tel contexte, la thèse du complot interne pouvait avoir quelque crédit car M. Bouteflika semblait asseoir un peu mieux son pouvoir et manifestait des velléités de concrétiser un programme qui pouvait heurter de nombreux intérêts particuliers. C'est ainsi que la Commission nationale de

---

8. Au début des années quatre-vingt-dix, un ancien Premier ministre a laissé entendre que l'on pouvait évaluer à 26 milliards de dollars le montant des sommes détournées depuis l'indépendance.

réforme du système éducatif devait remettre ses conclusions à compter du mois de février. Son rapport devait induire un bouleversement dans tout le système de formation avec une remise en cause des situations de rente construites sur des bases idéologiques.

En second lieu, était annoncé un vaste programme d'appui à la relance économique dont les grandes lignes furent exposées par le chef de l'État lors de son discours devant les cadres de la Nation le 26 avril. Profitant de l'amélioration des réserves de change et l'embellie des finances publiques, un programme de 525 milliards de dinars devait être mis en œuvre à compter de juin et ce, pour une période de trois années. Cette dernière période étant la durée restant pour la fin du mandat de M. Bouteflika, ses adversaires virent dans ce plan l'expression de la volonté du chef de l'État de briguer un second mandat. Il fallait donc l'empêcher de le concrétiser... avant qu'il ne soit trop tard. En troisième lieu l'on se doit de citer un événement majeur dont la réalisation avait été annoncée : le paraphe de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne. En discussion depuis le 13 octobre 1993, l'accord ne sera paraphé que le 19 décembre 2001. Ceci ne fut possible précisément que parce que le président algérien mit tout son poids pour contrer toutes les contraintes qui étaient mises en avant du côté algérien. M. Bouteflika et ses collaborateurs directs ont toujours exprimé une volonté sans réserve pour s'intégrer dans le processus de mondialisation. Aussi ont-il insufflé un dynamisme pour négocier l'accord d'association avec l'Union européenne avant de s'empresse de rejoindre l'Organisation mondiale du commerce. Or toute cette démarche est antinomique d'avec l'existence de situation de rente. Dans un pays où officiellement l'on dénombre 40 000 importateurs pour 400 exportateurs mais dont le commerce extérieur serait le fait d'une quinzaine de « monopoles de fait », une démarche fondée sur l'ouverture de l'Algérie sommée de se mettre à niveau et surtout de fonctionner sur la base de normes universellement admises, allait inmanquablement heurter des intérêts colossaux dont la survie passe par le départ de M. Bouteflika. Sitôt l'accord d'association paraphé, de nombreuses réactions négatives se manifestèrent. Il fut reproché au président Bouteflika d'avoir décidé seul sans débat préalable des différents partenaires économiques et sociaux. Ainsi donc lorsque l'on passe en revue les différents actes politiques posés par le chef de l'État durant l'année 2001 l'on découvre effectivement qu'il y aurait autant de motifs pouvant justifier le désir de ses adversaires de le voir éliminer, politiquement s'entend. Ce sont tous ces éléments qui pourraient donner une certaine consistance à la thèse du complot interne.

La quatrième thèse qui mérite d'être retenue est celle formulée initialement par l'ex-sénateur, l'avocat Mokrane Aït Larbi. Ancien cadre dirigeant du parti du RCD avec lequel il avait rompu, l'avocat fut nommé sénateur au titre du tiers présidentiel par M. Liamine Zeroual, en janvier 1998. Suite à la répression qui s'était abattue sur les jeunes émeutiers de Kabylie, M. Aït Larbi annoncera sa démission, à compter du 19 mai. Dans la lettre de démission qui fut rendue publique (voir *El Watan* du 20 mai 2001, p. 2), le sénateur soutient que « pour éviter un soulèvement populaire généralisé, [le pouvoir] a eu recours à la technique de la provocation préventive : circonscrire, au prix d'un bain de sang, le mécontentement à la Kabylie, et rééquilibrer ainsi le rapport des forces entre les différents clans bénéficiaires de la rente ». Un peu plus loin il devait ajouter : « Par cette machination sanglante qui a tenté de

faire d'une région l'abcès de fixation du mécontentement national, le pouvoir a voulu camoufler le triste bilan de l'autoritarisme en marche... qui a renvoyé le pays à la situation d'octobre 1988 »<sup>9</sup>. Provocation<sup>10</sup>, machination, abcès de fixation : tels sont les maître-mots de cette thèse. L'accusation est grave. Mais les propos sont-ils inexacts ? L'histoire répondra probablement un jour à cette question. Pour l'heure, l'on se contentera de rapporter que consécutivement au « printemps noir » de Kabylie, pas moins de 33 (trente trois) wilayas sur les 48 (quarante-huit) que compte le pays, connaîtront des émeutes, des troubles, échauffourées et destructions d'édifices publics. Cette thèse est également partagée par l'intellectuel et homme politique El-Hachemi Chérif, secrétaire général du MDS, héritier du parti communiste. Dans une longue interview accordée à *La Dépêche de Kabylie* n° 55 du 15 août 2002, M. Hachemi Chérif devait déclarer : « En fait, le pouvoir utilise les manœuvres et la répression violente du mouvement citoyen en Kabylie comme moyen d'inhiber et de tétaniser les élans de soulèvement au niveau national. Il fait de la Kabylie *un abcès de fixation* de la crise en même temps que *la bouche du volcan par lequel sort la colère en fusion dans toute la société algérienne*, ainsi que l'exemple à ne pas suivre ».

Avec cette dernière thèse, l'on s'éloigne quelque peu de la thèse du complot. Car l'idée qui serait à la base des concepts de « provocation préventive » et « d'abcès de fixation » c'est précisément de *perpétuer un système*, notamment politique, que la société est prête à rejeter. Alors que la société évolue inmanquablement vers la rupture d'avec la forme d'État en vigueur en Algérie, ceux qui président aux destinées du pays, dans une démarche digne de Machiavel, organiseraient une sorte de « containment » pour bloquer le processus d'émancipation sociétale initié à partir d'un segment représenté par la Kabylie. Cette thèse pourrait être corroborée par l'analyse et les propos d'un des plus farouches adversaires du président Bouteflika. Il s'agit du général en retraite Rachid Ben Yelles. Avec une solide réputation d'intégrité, ce militaire qui était membre du bureau politique du FLN en octobre 1988, avait démissionné à cette occasion non sans avoir invité toute la direction du pays, y compris le président Chadli Bendjedid à le faire. Quoiqu'il en soit, M. Ben Yelles, qui ne cessa de « réclamer » le départ du président Bouteflika, avait commis à la mi-avril 2001, un article intitulé « Bouteflika exacerbe la crise » (*Le matin* des 13, 14 et 15 avril 2001). Cinq jours avant le début des événements de Kabylie on pouvait y lire : « Les problèmes sécuritaires politiques, économiques et sociaux se sont exacerbés et le désespoir a gagné l'ensemble de la société depuis que Bouteflika est au pouvoir. Tous les ingrédients d'une explosion sociale de grande ampleur sont là. Le pire est à craindre dans un pays où des millions de jeunes sans avenir, complètement désabusés, n'attendent que l'occasion d'en découdre avec un

---

9. Dans la première interview qu'il a accordée juste après sa démission, M. Aït Larbi devait déclarer qu'il y avait beaucoup « d'éléments de nature à pousser le peuple à s'exprimer dans la rue. Pour éviter un soulèvement généralisé et afin de détourner l'opinion, on a provoqué les événements de Kabylie en focalisant sur la question identitaire » (*Le Matin* du 23 mai 2001, p. 2).

10. L'idée de « provocation programmée » fut avancée dès le 2 mai par Mme Louisa Hanoune du Parti des travailleurs (*Le Quotidien d'Oran* du 3 mai 2001, p. 5, compte rendu d'une conférence de presse).

pouvoir totalement déconsidéré. Pareille explosion ne peut déboucher que sur les chaos et de nouvelles épreuves ». L'explosion aura lieu quelques jours à peine après la publication de ces propos ! Il reste qu'il faut se demander pourquoi l'étincelle est partie de Kabylie. Pour Maître Aït Larbi c'est le chef de l'État lui-même qui « avait placé la mèche sur un baril de poudre » lorsqu'en septembre 1999, il avait déclaré à Tizi Ouzou même que Tamazight ne serait « jamais langue officielle ». Pour d'autres personnalités, c'est parce que la Kabylie a toujours joué un rôle d'avant-garde dans la société algérienne<sup>11</sup>.

Ainsi pour M. Sid Ahmed Ghazali ancien chef de gouvernement et premier responsable d'un parti politique qui ne parvient pas à obtenir son agrément, « La Kabylie, pas seulement celle d'après l'indépendance, a toujours été en avance sur les autres régions du pays... toutes les révoltes... dont la Kabylie a été le théâtre ont été suivies par tout le pays. Je crains que celle que nous vivons aujourd'hui ne soit suivie demain dans tout le pays. Elle est annonciatrice d'une expression plus généralisée de la contestation populaire, d'autant que les problèmes et les injustices dénoncées en Kabylie sont vécus ailleurs » (interview au quotidien *Le Matin* du 13 mai 2001, p. 2).

Dans le même ordre d'idées, l'écrivain Rachid Boudjedra, dans le même quotidien (daté du 14 mai 2001, p. 4) déclarait : « J'ai toujours pensé que, historiquement, la Kabylie a une avance sur les autres régions. Et je le dis, sans aucune démagogie. Ce n'est certainement pas par hasard que le premier écrivain de langue française soit un Kabyle, que le parti communiste algérien ait été dirigé par des kabyles et que les idées de progrès d'émancipation soient ancrées en Kabylie avec l'appui culturel de l'émigration ». Mme Louiza Hanoune, premier responsable et porte-parole du Parti des travailleurs (tendance troskyste qui est représentée à l'Assemblée nationale), tout en invitant à faire « la différence entre le mouvement citoyen, qui s'est soulevé après les provocations et les assassinats du printemps 2001 et cette coordination qui est venue se greffer sur ce mouvement pour décider à sa place » énonce « la Kabylie a toujours été à l'avant garde. Le débat d'idées y a toujours prévalu et même sous le parti unique c'était la seule région où les gens parlaient sérieusement politique » (interview au quotidien *El-Watan*, 29 et 30 décembre 2001, p. 4). Enfin, il n'est pas sans intérêt de citer les propos d'un citoyen « ordinaire » publiés dans le *Quotidien d'Oran* du 7 mai 2001, p. 6. Sous le titre « reconnaissance de dettes », B. Mohammed El-Kebir, qui avoue avoir découvert très tardivement son amazighité « sans aucune aide et par bribes arrachées ici et là » conclut : « Je me sens tenu de reconnaître ma dette envers ceux qui ont gardé haut le drapeau dans les moments difficiles et à un prix souvent élevé », car poursuit-il, « ce sont les Kabyles qui ont supporté jusqu'ici la charge et je reconnais la dette existante. Ils doivent continuer en attendant que la prise de conscience des autres vienne les relayer et c'est tellement évident que les combats pour l'identité et pour la démocratie se rejoignent.

---

11. Nous nous limiterons ci-après aux opinions de personnalités algériennes. Voir cependant le point de vue d'Alexandre Adler (in le *Quotidien d'Oran* du 17 mai 2001, p. 15, reproduction d'un article de courrier international). Après avoir affirmé qu'il n'y a pas de problème kabyle mais un problème algérien, l'auteur précise que « nous avons [toujours] assisté à des éruptions kabyles en phase avec le reste du pays, même si la Kabylie y jouait un rôle d'avant garde ».

À la première reconnaissance de dette déjà énorme, s'ajoutera alors celle, éternelle, d'avoir mis définitivement notre pays sur la bonne voie qui lui a été si longtemps refusée ».

Au total lorsque l'on met en relation toutes ces réflexions émanant de personnalités dont on croit savoir qu'elles ne sont pas d'origine kabyle, l'on serait tenté de reconnaître une certaine pertinence à la thèse conférant un rôle d'avant-garde à la Kabylie dans le mouvement historique tout au long de ce siècle et plus particulièrement depuis les années quatre-vingt. Dans sa marche vers la modernité, notamment politique, l'Algérie aurait donc une sorte de détachement avancé constitué par la Kabylie.

Vérité historique ? ou élaboration d'un « nouveau mythe Kabyle » ? Les questions méritent d'être posées à la lumière des formes d'organisation retenues par ce mouvement né dans le cadre du printemps noir.

À la surprise générale, ce mouvement qualifié de citoyen fut structuré par le recours à une forme d'organisation ancestrale dite « *'arch* » écartant les catégories de la modernité politique que sont les partis<sup>12</sup>, les « *'arouch* » (pluriel de *'arch*) étaient fondés sur le communautarisme où l'individu autre catégorie de la modernité n'avait pas sa place en tant que tel. Les détracteurs de ce mouvement déploieront l'absence de femmes dans ces structures d'essence tribale qualifiées d'archaïques ainsi que le faible impact des intellectuels (donc d'individus dont la raison d'être est la pensée critique). Aussi les appréciations portées sur ce mouvement furent aussi nombreuses que contradictoires. Il semble prématuré de se faire une idée juste sur la nature de ce mouvement<sup>13</sup>.

Quoiqu'il en soit tout en se structurant pour s'installer dans la durée, ce mouvement se dota d'une sorte de doctrine consignée dans des plates-formes de revendications : la première fut adoptée le 17 mai 2001 sous le titre « Rapport de synthèse de la rencontre d'Illoula Oumalou » ; la seconde autrement plus connue est la fameuse « plate-forme d'*El Kseur* » du 11 juin 2001 ; enfin cette dernière plate-forme fit l'objet d'une explication dans le cadre d'un document adopté le 31 octobre 2001 et intitulé « plate-forme d'*El-Kseur* explicitée »<sup>14</sup>.

Explicitée elle sera « décrétée » « scellée et non négociable » par la tendance dure du mouvement qui refusera l'offre de dialogue qui lui sera faite par le gouvernement. En effet à la faveur d'un communiqué émanant de la présidence de la République (*El Moudjahid* du 23 septembre 2001), un

12. C'est pourquoi le parti du FFS fut extrêmement critique à l'égard de ce mouvement soupçonné d'avoir été suscité par des clans du pouvoir pour neutraliser les partis politiques implantés en Kabylie dans le cadre d'une recomposition « musclée » du paysage politique.

13. Voir Mohamed Brahim Salhi, « Local en contestation, citoyenneté en construction. Le cas de la Kabylie », dans *Insaniyat*, revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, n° 16, 2002 ; voir également, *La Kabylie qui résiste. Entretiens avec Belaid Abrika* réalisés par Saïd Kaced et Meziane Oura, éditions SAEC-Liberté, Alger 2002, 112 p. ; Saïd Kaced, *Kabylie assassinée*, éditions SAEC-Liberté, Alger, 2001, 158 p. ; *Kabylie printemps noir. De la revendication identitaire au projet de société*, éditions SAEC-Liberté, Alger, avril 2002, 159 p. ; Farid Alilat et Shéhérazade Hadid, *Vous ne pouvez pas nous tuer, nous sommes déjà morts. L'Algérie embrasée*, éditions 1, 2002, 240 p.

14. Lahouari Addi, *La plate-forme d'El-Kseur comme réponse au mal algérien. Le Matin* du 28 février 2002, p. 4, 5 et 7.

hommage appuyé fut rendu à l'action du mouvement citoyen des « *'arouch* » dont les revendications sont expressément qualifiées de « légitimes » et de « démocratiques ». Mieux encore, le même communiqué fait état de manière surprenante des manipulations et des blocages « heureusement identifiés par tous » qui ont empêché « l'aboutissement démocratique de la plate-forme d'El-Kseur ».

En conséquence la présidence de la République invita officiellement les « *'arouchs* » à la remise de la plate-forme auprès du chef du gouvernement. Celui-ci organisa un dialogue sur la base d'un ordre du jour et d'un programme rendus publics le 4 octobre 2001. Une fois le dialogue achevé, une rencontre finale devait avoir lieu avec le chef de l'État en personne. Les négociations qui devaient débiter le 14 novembre furent reportées à cause du drame ayant touché plusieurs wilayas dont Alger qui fut inondé notamment dans son quartier de Bab el oued. Des pluies diluviennes intervenues le 10 novembre piégèrent et ensevelirent un millier de personnes et occasionnèrent des dégâts considérables. Les négociations débutèrent le 6 décembre 2001. Elles impliquèrent pas moins de 1 000 délégués organisés en quatre ateliers. Les discussions loin de mettre un terme à la violence l'accrochèrent ; les délégués qualifiés de « délégués-Taiïwan » furent considérés par une large majorité de la population comme n'étant pas représentatifs. L'année, s'acheva donc sur cette image : un dialogue à Alger avec des délégués non représentatifs et une Kabylie en situation d'émeute.

### *Document : plate forme d'El-Kseur explicitée*

Nous, représentants des wilaya de Tizi-Ouzou, Bgayet, Bouira, Boumerdes, Sétif, Bordj Bou Arreridj, Alger et le Comité collectif des Universités d'Alger, réunis ce jour 11 juin 2001 à la maison de jeunes Mouloud Feraoun d'El Kseur (Bgayet), avons adopté la plate-forme commune suivante :

1 - Pour la prise en charge urgente par l'État de toutes les victimes blessées et familles des martyrs de la répression durant les événements.

2 - Pour le jugement par les tribunaux civils de tous les auteurs, ordonnateurs et commanditaires des crimes et leur radiation des corps de sécurité et des fonctions publiques.

3 - Pour un statut de martyr à chaque victime de la dignité durant ces événements et la protection de tous les témoins du drame.

4 - Pour le départ immédiat des brigades de gendarmerie et des renforts des CRS.

5 - Pour l'annulation des poursuites judiciaires contre tous les manifestants ainsi que l'acquittement de ceux déjà jugés durant ces événements.

6 - Arrêt immédiat des expéditions punitives, des intimidations et des provocations contre la population.

7 - Dissolution des commissions d'enquêtes initiées par le pouvoir.

8 - Satisfaction de la revendication amazigh dans toutes ses dimensions (identitaire, civilisationnelle, linguistique et culturelle) sans référendum et

sans conditions et la consécration de tamazight en tant que langue nationale et officielle.

9 - Pour un État garantissant tous les droits socio-économiques et toutes les libertés démocratiques.

10 - Contre les politiques de sous développement, de paupérisation et de clochardisation du peuple algérien.

11 - La mise sous l'autorité effective des instances démocratiquement élues de toutes les fonctions exécutives de l'État ainsi que les corps de sécurité.

12 - Pour un plan d'urgence socio-économique pour toute la région de Kabylie.

13 - Contre tamhegranit (hogra) et toute forme d'injustice et d'exclusion.

14 - Pour un réaménagement au cas par cas des examens régionaux pour élèves n'ayant pas pu les passer.

15 - Institution d'une allocation chômage pour tout demandeur d'emploi à hauteur de 50 % du SNMG.

Nous exigeons une réponse officielle, urgente et publique à cette plateforme de revendications.

Ulaç smah ulaç

Le combat continue

El-Kseur, 11-6-2001

## **Préambule**

Du Printemps noir 2001, ayant entraîné des dizaines de morts et des centaines de blessés, est né, dans la douleur, le mouvement citoyen. L'assassinat prémédité du jeune lycéen Guermah Massinissa dans l'enceinte de la brigade de gendarmerie de Béni Douala et l'enlèvement des collégiens d'Amizour, n'est que l'étincelle qui a ébranlé toute la société longtemps bafouée dans sa dignité et ses droits légitimes.

Le régime totalitaire, avec sa gestion bureaucratique, a produit les frustrations de notre jeunesse marginalisée. Le déni identitaire et linguistique, le ras le bol généralisé, l'étouffement de toutes les libertés, l'impunité et la hogra institutionnalisées, le chômage endémique, sont autant de facteurs ayant poussé la jeunesse à se soulever. Le pouvoir fidèle à ses pratiques machiavéliques depuis l'Indépendance, s'est rendu encore une fois coupable des événements dramatiques du Printemps noir 2001 de la Kabylie, assumera seul la pleine et entière responsabilité du drame. Le mouvement citoyen d'essence démocratique et résolument pacifique, mobilisateur et émanant des profondeurs de la société, transpartisan, autonome, se refusant à toute forme d'allégeance ou substitution aux formations politiques et aux institutions de l'État, tirant les leçons du passé, réaffirme son engagement et sa détermination à honorer le sang des martyrs et des victimes et à faire aboutir la plateforme de revendications d'El-Kseur.

Afin de contrer l'interprétation fallacieuse, réductrice et tendancieuse de cette plante-forme de revendications, et devant les tentatives vaines du pouvoir de travestir son esprit et sa portée, en la vidant de son sens par des procédés surnois, allant jusqu'à se trouver une pseudo délégation de « négociateurs » au service de leurs seuls intérêts.

L'explication de la plate-forme d'El-Kseur qui suit, fait apparaître clairement la portée authentique à la hauteur des espérances de ses martyrs et des citoyens. Le sang de nos enfants ne fera l'objet d'aucun marchandage et le sacrifice suprême consenti ne sera pas vain. Face aux multiples actions locales et nationales, entreprises pacifiquement par des millions de citoyens en vue de faire aboutir les revendications légitimes, le pouvoir a répondu par des répressions sanglantes et meurtrières, par l'usage de son arsenal de guerre et de pratiques diaboliques allant jusqu'à vouloir dresser une partie du peuple algérien contre une autre. Devant la forfaiture du pouvoir qui reste sourd aux revendications légitimes, le mouvement citoyen prend à témoin l'opinion publique nationale et internationale et exige une réponse officielle favorable urgente et publique à la plate-forme de revendications d'El Kseur adoptée le 11 juin 2001 et explicitée à Larbaâ Nath-Irathen le 31 octobre 2001.

## Chapitre I

Réparations dues aux victimes du Printemps noir 2001 (réf. : 1, 3, 5, 14).

1. Pour la prise en charge urgente par l'État de toutes les victimes blessées et familles des martyrs de la répression durant les événements.

3. Pour un statut de martyr à chaque victime de la dignité durant ces événements et la protection de tous les témoins du drame.

5. Pour l'annulation des poursuites judiciaires contre tous les manifestants ainsi que l'acquittement de ceux déjà jugés durant ces événements.

14. Pour un réaménagement au cas par cas des examens régionaux pour élèves n'ayant pas pu les passer.

Exigeons de l'État la reconnaissance officielle et publique de ses responsabilités unilatérales, pleines et entières dans les événements du Printemps noir 2001 par :

- L'obligation de réparations morale et matérielle vis-à-vis de toutes les victimes et ayants droit.

- Le statut de martyr pour toutes les victimes ayant succombé durant et suite aux événements.

- Le statut d'invalidé ou de mutilé pour toutes les victimes blessées dans leur chair, meurtries ou traumatisées.

- Une juste réparation pour tous les préjudices matériels et moraux subis par la population.

- Annulation de toutes poursuites à l'encontre des manifestants et prononciation d'un non-lieu au profit de tous les manifestants mis en cause.

- Prise en charge médicale par l'État de toutes les victimes et remboursement des frais engagés au profit des familles et de la collectivité.

- La protection assortie de garanties publiques et juridiques de tous les témoins du drame.
- La prise en charge pédagogique et psychologique des élèves dont la scolarité est perturbée suite aux tragiques événements.

## Chapitre II

Réparation par le châtement et la sanction (réf. : 2, 4, 6, 7)

2. Pour le jugement par les tribunaux civils de tous les auteurs, ordonnateurs et commanditaires des crimes et leur radiation des corps de sécurité et des fonctions publiques.

4. Pour le départ immédiat des brigades de gendarmerie et des renforts de CRS.

6. Arrêt immédiat des expéditions punitives, des intimidations et des provocations contre la population.

7. Dissolution des commissions d'enquêtes initiées par le pouvoir. Exigeons de l'État le châtement de tous les coupables et responsables avérés à tous les niveaux de commandement dans les événements. Ils doivent être radiés de leurs corps respectifs et traduits devant les tribunaux civils.

Les brigades de gendarmerie, de par leurs comportements hors la loi, à l'origine de tous les fléaux tels la corruption, le trafic de drogue, le racket, les intimidations et humiliations, vainement dénoncées, ont fini par se rendre coupables d'assassinats délibérés de jeunes innocents, provoquant ainsi une véritable révolte généralisée et légitime des populations.

De ce fait, la présence de ce corps est devenue insupportable, au point d'être perçue et ressentie comme une agression intolérable aux yeux des citoyens.

Le départ de la gendarmerie et des URS, s'impose donc comme un impératif incontournable.

Par ailleurs, toutes ses missions en relation avec la vie civile des citoyens, notamment celles du maintien de l'ordre et de police judiciaire, doivent être confiées à un corps civil de sécurité de remplacement.

Nous exigeons une commission d'enquête composée de personnalités indépendantes, intègres et ayant l'aval des familles des victimes, des blessés et des représentants du mouvement citoyen, en remplacement des commissions initiées par le pouvoir.

Mettre tous les moyens nécessaires, matériels et autres, et lever toutes entraves à l'éclosion de la vérité sur les assassinats et garantir la libre investigation dans les corps et les établissements concernés.

Nous exigeons l'engagement officiel de l'État à respecter les conclusions de cette commission.

Il est également exigé de cesser toute forme de provocation, représailles, harcèlement, de quelque nature que ce soit et à tous les niveaux, l'arrêt immédiat des assauts sauvages sur les populations ainsi que les intimi-

dations, provocations et la cessation des violations des domiciles et du saccage des biens privés.

### Chapitre III

Revendications démocratiques et historiques (réf. : 8, 9, 11, 13)

8. Satisfaction de la revendication amazigh dans toutes ses dimensions (identitaire, civilisationnelle, linguistique et culturelle) sans référendum et sans conditions et la consécration de tamazigh en tant que langue nationale et officielle.

9. Pour un État garantissant tous les droits socio-économiques et toutes les libertés démocratiques.

11. La mise sous l'autorité effective des instances démocratiquement élues de toutes les fonctions exécutives de l'État ainsi que les corps de sécurité.

13. Contre tanhegranit (hogra) et toute forme d'injustice et d'exclusion.

Consacrer officiellement les liens naturels et authentiques du peuple algérien avec son histoire, et lui permettre de vivre dans un État démocratique et respectueux des valeurs universelles des droits de l'homme.

Satisfaction de la revendication amazigh dans toutes ses dimensions identitaires, civilisationnelle, linguistique et culturelle. Tamazight langue nationale et officielle.

La consécration institutionnelle et constitutionnelle de tamazight doit se traduire par un statut et des moyens identiques à ceux octroyés à la langue arabe.

L'État doit s'engager à concrétiser cette revendication avant toute consultation électorale.

Consécration et respect de toutes les libertés démocratiques énoncées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres pactes y affèrent. Le libre exercice des libertés démocratiques sans aucune entrave par l'application effective de toutes les résolutions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la levée de toutes les réserves émises par l'État lors de sa ratification. La séparation effective des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Exigeons un plan de lutte contre la hogra, la corruption, les passe-droits et toute forme de discrimination et d'exclusion empêchant l'exercice des droits citoyens. Elaboration d'une charte citoyenne en collaboration avec le mouvement citoyen, apte à promouvoir de nouveaux rapports sociaux et assortie des textes juridiques d'application permettant le plein exercice de la citoyenneté. Les dramatiques événements de la Kabylie ont démontré l'impuissance flagrante des élus et des responsables à tous les niveaux face à l'acharnement des gendarmes et au massacre des innocents. Devant un drame de cette nature, l'ensemble des institutions doivent se remettre en cause et revenir aux normes citoyennes. La toute-puissance des corps de sécurité, l'impuissance des organes exécutifs, conjuguées à l'absence de tout pouvoir d'intervention des instances élues ont conduit fatalement au crime, à l'arbi-

traire et à l'impunité. L'instauration de la démocratie et d'une large décentralisation effective exigent la prééminence des instances élues sur les instances exécutives et les services de sécurité. C'est à cette condition, et à cette seule condition que les organisations citoyennes peuvent pleinement participer à la vie de la cité, par un contrôle permanent des affaires publiques, pouvant aller jusqu'à la remise en cause du mandat électoral et l'organisation d'une nouvelle consultation populaire, consacrant ainsi la démocratie à la base.

## Chapitre IV

Revendications socio-économiques (réf. : 10, 12, 15)

10. Contre les politiques de sous développement, de paupérisation et de clochardisation du peuple algérien.

12. Pour un plan d'urgence socio-économique pour toute la région de Kabylie.

15. Institution d'une allocation chômage pour tout demandeur d'emploi à hauteur 50 % du SNMG.

De larges pans de la société vivent aujourd'hui en dessous du seuil de la pauvreté, résultat de l'échec total des réformes successives initiées depuis l'indépendance et expérimentées à contre courant de toutes les aspirations citoyennes.

Le désespoir de la jeunesse, exaspérée, désenchantée, de par la faillite du système éducatif et de l'appareil économique, exacerbé par l'échec de tous les mythes entretenus à dessein pour servir des intérêts occultes, ont plongé des générations entières dans la désolation et dans la précarité, entraînant ainsi la destruction du tissu social et des valeurs universelles. Des droits socio-économiques qui garantissent la préservation de la dignité humaine, une vie décente et digne pour tous les Algériens. La refonte du système éducatif, résolument tournée vers la modernité, les valeurs universelles et républicaines ; en substance, il faut revenir à l'enseignement des matières scientifiques dans la langue véhiculaire en vigueur, et bannir tout programme d'endoctrinement religieux. Cette refonte doit intégrer une politique de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle durable en mesure de protéger cette catégorie, particulièrement vulnérable contre les fléaux sociaux. La réhabilitation du citoyen algérien passe par la connaissance de son histoire millénaire et authentique. La consécration d'un État de droit exige la séparation des pouvoirs, et une Indépendance de la justice qui garantit l'égalité des citoyens devant la loi, sans aucune distinction, en particulier l'égalité entre l'homme et la femme dans tous les domaines. La relance économique capable d'ouvrir des horizons prometteurs pour la jeunesse doit répondre aux exigences des normes internationales tel que le week-end universel. Elle exige une juste répartition des richesses nationales orientée vers une politique économique créatrice de richesses et productive, assortie de mesures d'insertion telle la mise en place d'une allocation chômage et d'aide à la recherche de l'emploi à hauteur de 50 % du SNMG. La situation actuelle de la région appelle un plan socio-économique d'urgence. Les perspectives de développement doivent être adaptées aux spécificités de la région, et privilégier les infrastructures de base jusque là délaissées et lever

les entraves bureaucratiques et introduire des instruments juridiques concrétisant les investissements productifs et créateurs d'emploi. Un plan de développement régional efficient implique la mise en place de mesures incitatives performantes, une politique fiscale appropriée. Après la satisfaction pleine et entière de la plate-forme de revendications d'El-Kseur, la mise en œuvre des solutions doit avoir l'aval du mouvement des *'archs*, *daïras* et communes, partie prenante dans les applications.

Explication et adoption à Larbaâ-Nath-Irathen le 31/10/2001

Ulaç smah ulaç

12. Le combat continue.